

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 64/1973 (1973)

Artikel: Le rapport "Enseignement secondaire de demain"
Autor: Cavadini, J. / Bourgeois, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116202>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Troisième partie

COMPTES RENDUS ET PRISES DE POSITION

Le rapport «Enseignement secondaire de demain»

Ses origines, ses développements

Parmi les nombreux rapports qui ont vu le jour dans le domaine de l'éducation et de l'instruction publique suisse, l'un d'entre eux a tout particulièrement retenu l'attention. Il s'agit du rapport intitulé «Enseignement secondaire de demain»¹.

Son origine peut être trouvée dans l'initiative prise par M. Werner UHLIG, directeur du collège Rousseau à Genève. Alors qu'il était président de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, il avait, dans le discours qui marquait le point final de son mandat, souligné toute l'importance que les départements et les instances intéressées à l'instruction publique devaient montrer à l'endroit de nouveaux systèmes qui viseraient non plus à sélectionner mais à orienter de façon continue.

L'image à laquelle il recourait est une de celles qui frappa fortement les imaginations puisqu'il disait: « Nos vingt-cinq systèmes cantonaux sont autant de tuyaux d'orgue de différentes hauteurs, placés l'un à côté de l'autre, cloisonnés, imperméables, rigides. Dans chacun l'élève n'a que deux possibilités: ou bien sortir par le haut avec un diplôme, ou bien sortir par le bas marqué par un échec et essayer d'entrer dans un autre tuyau. » Il ajoutait: « Il convient donc de définir les besoins d'une société en rapide évolution, de déterminer la place de l'homme dans cette société, en tant qu'individu et tant que participant à la vie commune, fixer des objectifs d'une éducation moderne, élaborer des structures, mettre en place des programmes, repenser les méthodes, créer des moyens d'enseignement, réfléchir à nos attitudes et à nos comportements, former des maîtres, prévoir des bâtiments, avec des équipements appropriés. »²

¹ *Politique de l'éducation*. Annuaire de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique. Année 58, 1972, Verlag Huber, Frauenfeld.

² *Gymnasium helveticum*. Numéro spécial, avril 1969, p. 63.

En 1967, la semaine d'étude de la SSPES avait déjà été centrée sur le thème: « L'enseignement secondaire de demain ». M. J. Bischofsberger, président de la SSPES dès 1968 adressa une requête à la commission de l'enseignement secondaire de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique pour que cette dernière soutienne les enseignants dans l'élaboration de leur projet de réforme de l'enseignement secondaire.

Le 9 mars 1969, la Conférence accepta cette proposition, désigna un président, en la personne de M. Uhlig, qui très malheureusement ne put en assumer la présidence, puisqu'il devait décéder peu après.

C'est en février 1970 que la Commission de l'enseignement secondaire par la voix de son président, le conseiller d'Etat Wanner, précisa la mission de la commission d'experts et présenta le nouveau président M. Fritz Egger, directeur du Centre suisse pour le perfectionnement professionnel des professeurs de l'enseignement secondaire. La commission comprenait 29 membres qui représentaient essentiellement l'enseignement secondaire.

On peut relever une première ambiguïté au niveau des mots: en effet si, pour les Suisses romands, l'enseignement secondaire comprend d'une façon générale la totalité des années qui conduisent à la maturité et qui ne sont pas du ressort de l'école primaire, de l'école qui est dispensée par un maître unique, pour nos collègues alémaniques il n'en va pas de même, tant le terme « *gymnase* » qui figurait dans le premier mandat se limitait à décrire le système post-obligatoire précis qui conduit à la maturité fédérale. Il n'empêche qu'il était vain d'envisager même une description limitée du système *gymnasial*, sans par là même réfléchir et tenter une description du système de l'enseignement secondaire qui devait précéder cet enseignement *gymnasial*. Néanmoins, le mandat de la commission d'experts précisait qu'il convenait d'étudier tous les problèmes que pose une réforme profonde de l'enseignement secondaire et d'élaborer des propositions concrètes.

En février 1971, le successeur de M. Wanner, le conseiller d'Etat F. Jeanneret, précisait qu'il convenait d'ajouter au rôle prospectif dévolu initialement à la commission, des recommandations à court et à moyen termes qui permettraient à ceux des cantons qui sont engagés dans une réforme de l'enseignement de s'inspirer de principes communs pour la réorganisation de cet enseignement.

Les commissaires durent donc esquisser un système général partant de la base de l'entrée à l'école obligatoire et pour se terminer jusqu'au-delà de la maturité fédérale, puisque aussi bien il convient d'associer l'Université dans les structures générales qui sont préconisées.

Une très large procédure de consultation était alors mise en place par la Commission de l'enseignement secondaire de la Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique. Cette consultation

devrait permettre de prendre sur le rapport la température générale et de dégager les grandes lignes qui conduiraient alors à des recommandations précises et fermes adressées aux directions de l'Instruction publique.

Pour faciliter la synthèse toujours délicate d'une telle consultation, le Secrétariat à la coordination romande en matière d'enseignement a suggéré que les cantons romands s'engagent à répondre à un questionnaire qui serait à la fois plus élaboré et plus contraignant que celui que le secrétariat de la Conférence suisse avait été contraint d'élaborer d'une façon assez lâche, pour qu'on puisse ainsi déterminer quels sont les points de convergence et les points de divergence entre les différentes parties intéressées.

Ce premier questionnaire, le Département de l'Instruction du canton de Vaud suggéra qu'il fût encore précisé et élargi de manière que les points communs puissent être dégagés de façon plus satisfaisante encore. En octobre 1973, un questionnaire romand était donc adressé à chaque direction de l'Instruction publique qui organisait comme elle l'entendait sa propre procédure de consultation. Les points principaux soulignent la notion d'enseignement secondaire telle qu'elle figure dans le rapport, c'est-à-dire d'un enseignement qui prend en charge la totalité des élèves de la 5^e à la 13^e année scolaire. En particulier, les cantons devraient examiner dans quelle mesure le système d'école globale qui y est décrit rencontre ou non leur approbation.

Parmi les innovations les plus intéressantes que le rapport offre à ses lecteurs, nous trouvons l'idée peut-être relativement ancienne de l'introduction des cours à niveaux et des cours d'aptitudes. Néanmoins, la structure qu'exige l'introduction de telles méthodes pédagogiques est suffisamment modifiée pour qu'une position claire soit déterminée à ce sujet. Il en va de même pour le choix des options qui entraîne une organisation assez affinée pour mériter une mention dans le questionnaire. Enfin, cours d'appui et cours de rattrapage sont des notions qui ne sont actuellement organisées que de façon très fragmentaire alors que le rapport en demande la généralisation. Les cantons sont aussi interrogés sur les nouvelles méthodes qui font l'objet d'une description assez précise et sur les principes qui président à la sélection des élèves. Tout système d'école nouvelle suppose une formation nouvelle des enseignants, de même la relation entre maître et élève est revue, reprise et repensée. On demande que les élèves soient autorisés et même encouragés à une certaine forme de participation, dont on parle peut-être beaucoup, mais que chacun n'admet pas ou interprète à sa façon. Enfin, un point essentiel réside dans la description du degré diplôme que tous les enseignants secondaires qui ont pris part à cette commission réclament d'une façon assez pressante. En effet, de nombreuses professions importantes ne trouvent que de

rares possibilités de recrutement, parfois seuls les échecs des candidats dans des voies d'enseignement différentes permettent un élargissement de celui-ci. Qu'on songe en particulier aux secteurs technique, paramédical, au secteur de l'assistance sociale. De nombreuses écoles forment des professionnels parfaitement qualifiés mais ne les forment ou ne les acceptent qu'à partir de 18 ans. Il conviendrait de combler cette lacune par l'instauration d'une école de diplôme qui développerait la culture générale et qui permettrait une meilleure orientation professionnelle.

Enfin, il conviendrait d'harmoniser les différents types de maturité qui, aujourd'hui, dans leur diversité avant que ce ne soit dans leur disparité, permettent encore une entrée généralisée à l'Université. Or, plusieurs réactions assez vives nous ont montré ces derniers temps que certains milieux universitaires n'étaient plus disposés à accepter la totalité des diplômes de maturité, même si la législation fédérale leur en fait une obligation expresse. Il convient donc que les cantons romands affirment clairement leurs sentiments sur le nouveau type de maturité qui est décrit dans le rapport.

La deuxième partie du questionnaire a trait à un état de situation qui est demandé à chacun des cantons. On demande de préciser si le canton étudie une réforme de son enseignement secondaire. Si, dans l'affirmative, cette réforme s'inspire des principes du rapport, si elle prend en compte les options, la durée des études gymnasiales, la modification des examens. Enfin on demande de préciser quels sont les principaux points de divergence que l'on peut sentir ou prévoir entre les réformes cantonales appliquées ou prévues, et les principes décrits dans le rapport.

Pour terminer, on pose la question de savoir si les cantons sont intéressés à un approfondissement de l'étude de cette école de diplôme et du secteur préprofessionnel, s'ils sont disposés, et l'objet n'est pas mince, à admettre la création d'une zone pilote qui serait conçue d'après les modalités du rapport et si l'appareil législatif permet en l'état actuel des choses de conduire une expérience pédagogique dans les cantons intéressés. Ce dernier point prend une importance accrue au moment où l'on sait que plusieurs milieux ont demandé à la commission fédérale de maturité d'étudier la possibilité d'un article d'exception pour permettre l'expérimentation de nouvelles formes de maturité et au moment où la Commission fédérale de maturité s'est déclarée d'accord d'entreprendre cette étude.

On peut imaginer que ce questionnaire pourra offrir d'intéressants moyens d'appréciation à tous ceux, et ils sont nombreux, qui considèrent que le rapport « enseignement secondaire de demain » représente un élément essentiel du renouvellement de nos écoles suisses.

C'est pourquoi la comparaison entre ce texte et un projet de réforme cantonale nous paraît être particulièrement révélatrice dans

la mesure où nous pourrons voir les convergences immédiates, les incertitudes respectives, les oppositions éventuelles. Nous serons surtout confrontés à la distance qui sépare un projet bien élaboré d'une réforme en cours d'application. M. Claude Bourgeois, directeur du gymnase de Vevey et responsable de la zone expérimentale scolaire de cette région, est donc l'un de ceux qui pouvaient le mieux tenter le parallèle entre deux modèles puisqu'il fut un membre brillant et lucide de la commission « Enseignement secondaire de demain ».

J. CAVADINI

La réforme vaudoise et le rapport « Enseignement secondaire de demain »

Il est évident que le rapport de la commission d'experts pour « l'enseignement secondaire de demain » (ESD) n'a pas été conçu « ex nihilo »: il n'est qu'une des multiples variations sur le thème de l'école globale — ou disons plutôt, puisque, paraît-il, le concept de « *Gesamtschule* » provoque des allergies instantanées — sur le thème d'un processus scolaire dont l'élément fondamental est l'orientation continue. Cela étant, il peut être de quelque intérêt de comparer cette « variation » avec d'autres projets, nommément ceux du CREPS (Conseil — vaudois — de la réforme et de la planification scolaires); mes compétences limitées ne m'autorisent pas à choisir un autre terme de comparaison.

Chemin faisant, je me permettrai de marquer certaines préférences et de prendre certaines distances, à titre personnel, ou à titre de maître d'école vaudois. On s'en étonnera peut-être, venant d'un des coauteurs du rapport sur l'« enseignement secondaire de demain ». Mais, étant donné le nombre et la diversité de ceux-ci, on peut aisément imaginer qu'il a fallu, assez souvent, avoir recours au compromis pour rapprocher les points de vue; et, tout en adhérant à la ligne générale définie par la commission d'experts, tel de ses membres a le droit, me semble-t-il, de nuancer certaines positions.

Objectifs

Dans le rapport du CREPS de septembre 1970, les « objectifs généraux de l'enseignement » sont posés d'une manière plus explicite et plus complète que dans le rapport ESD, où ce chapitre hésite quelque peu entre une formulation délibérément générale et des propositions spécifiques à l'enseignement secondaire: mais de telles propositions sont-elles réellement concevables, dès lors que le cycle secondaire ne s'entend que comme le deuxième temps d'un processus continu d'éducation?

En d'autres termes, la « globalité » de l'école ne tient-elle pas essentiellement à la cohérence, à l'unité des objectifs?

Au demeurant, les objectifs définis par le CREPS¹ sont au moins implicites dans ESD (chap. 2 « Principes fondamentaux de la réforme »): même souci de ne pas privilégier telle catégorie d'aptitudes au détriment de telle autre. Même souci de donner la priorité aux instruments de connaissance. Mais une fois encore, lorsque je lis dans le rapport du CREPS, par exemple, que l'école doit « mettre chaque enfant en mesure... de développer une personnalité autonome », en tenant « compte des divers types mentaux sans avantager l'un d'eux en particulier », cela me paraît ouvrir des perspectives singulièrement plus larges que les propositions relativement anodines d'ESD quant à la « formation du caractère de l'élève » (2.3.4.). Cela me paraît surtout faire bonne justice des gloses ironiques sur la démocratisation de l'école: la diversité est reconnue; la « démocratisation » consiste à ne pas la hiérarchiser.

Structures²

Pour la scolarité obligatoire, le CREPS propose deux structures. Identiques jusqu'à la 6^e année, elles divergent dès la 7^e: école globale additive (divisions verticales) dans le projet A, école globale intégrée dans le projet B. Dans l'un et l'autre projet, la 6^e joue un rôle de « plate-forme d'orientation »: y apparaissent des cours à niveaux (au sens d'ESD, p. 93 et 94).

ESD divise la scolarité obligatoire en deux degrés: « degré élémentaire » (1-4) et « degré observation et orientation » (5-9). Les cours à niveaux apparaissent dès la 6^e, les options en 7^e. L'enseignement dans des classes hétérogènes est maintenu pour certaines disciplines jusqu'en 9^e. C'est un système « global intégré », à peu de choses près identique au projet B du CREPS.

J'entends d'ici les protestations déchirantes des fanatiques du schéma: c'est que le schéma B du CREPS soude les cinq premières années en une « école commune », tandis que dans celui d'ESD, un malheureux, un indigne, un honteux « traitillé » sépare la 4^e de la 5^e... Mais on remarquera que le rapport ESD précise: « Les degrés qui apparaissent sur ce schéma correspondent à des *divisions de fonctions* et non à des séparations administratives. » Ce qui signifie en clair que

¹ Ils ne sont ni révolutionnaires ni même absolument nouveaux. On remarquera néanmoins que les auteurs du rapport de septembre 1970 n'ont pas jugé inutile de préciser que « la définition de ces objectifs généraux de l'enseignement » n'est pas une simple « déclaration formelle », autrement dit qu'il faut la prendre au sérieux...

² Je ne tiens pas compte, dans cette comparaison, de la 10^e année du CREPS, pour le moment mise entre parenthèses.

la scolarité obligatoire est — devrait être un tout (éducation préscolaire comprise), et que les querelles byzantines (et peut-être un rien corporatives) sur 4-5/5-4/6-3 n'ont pas de sens quant à un projet qui se veut dégagé des contraintes institutionnelles et administratives actuelles. De nouveau, la question est: l'école est-elle une? Si oui, il ne s'agit plus de savoir comment on la découpe, mais comment on forme les maîtres; et il s'agit de se demander, notamment, si la hiérarchie des enseignants (et de leur formation) selon l'âge des enseignés est une chose raisonnable.

Mais cela est une autre histoire, et je sais bien que l'archétype doit s'incarner dans une existence impure. Aussi bien le maître d'école vaudois, de 1973, que je suis, ne peut-il être que réservé à l'égard des aspects « globaux intégrés » du projet ESD. Dans notre canton, doté pour l'heure d'une structure scolaire robustement sélective, un passage sans transition à l'« intégration » totale ressortirait à l'utopie. L'essai d'application de la réforme scolaire qui vient de commencer dans la région veveysanne s'achemine sans nul doute, prudence oblige, vers la structure A du CREPS.

Degré secondaire supérieur

Si je n'aborde pas ce point au paragraphe précédent, c'est que la *structure* de ce degré n'existe pour le moment, dans les projets du CREPS, que sous la forme d'une demi-douzaine de flèches et de rectangles dans un schéma, et que ce graphisme, pour rassurant qu'il soit, ne saurait être comparé à la construction très détaillée du projet ESD. Construction très détaillée quant au *gymnase proprement dit*, les « degrés diplôme et professionnel » faisant un peu figure d'alibi — mais on peut tout de même se hasarder à rappeler qu'un des objectifs initiaux de la commission d'experts consistait à proposer une solution de rechange à l'ORM.

Ce *gymnase de demain*, aux yeux méfiants et lourdement terriens d'un Vaudois, est longuet: quatre ans... Certes, le « cas des élèves susceptibles d'obtenir le certificat de maturité à la fin de la 12^e année » est prévu (5.5.6.), mais je sens dans ce « susceptibles » des trésors de réticence. Au demeurant, le nombre d'années (qui, j'aime à le croire, restera de la compétence des cantons) me paraît moins important que la structure même de ce *gymnase*: deux cycles, le premier n'étant pas exclusivement préuniversitaire, le second, de par l'importance qu'y prennent les options, permettant à la fois une préspécialisation et le refus de toute spécialisation, et permettant surtout de travailler sérieusement dans un nombre raisonnable, humain, de disciplines.

Oui mais: le scandale de la maturité polyvalente? ces étudiants en médecine qui auront pris en option les arts, la musique et l'économie politique?

Essai de réponse:

1. Si les disciplines obligatoires (langue maternelle, mathématique, deuxième langue nationale) sont enseignées avec les mêmes exigences à *tous* les gymnasiens, la sélection sera bien plus sévère que dans le système actuel des types ou sections, où, tout naturellement, les exigences tendent à s'adapter au genre d'élèves de chacune de ces sections.
2. La plupart des gymnasiens, dans un tel système, choisirraient probablement leurs options en fonction d'un certain type d'études universitaires. Serait-il insupportable, dès lors, qu'une minorité fasse des choix « fantaisistes », dans la mesure où elle en assumerait pleinement les risques? Condition qui, on l'aura senti, marque plus qu'une réserve à l'égard des « structures d'accueil » dont il est question au point 5.5.1.

En tout cas, je ne vois rien dans cette conception du gymnase (en tant que voie préuniversitaire) qui soit en contradiction avec les projets du CREPS. Mais il est souhaitable que ceux-ci, englobant sans ambiguïté ni restriction la totalité de l'école, déplacent le centre de gravité du secondaire supérieur du gymnase pré-universitaire vers le « degré diplôme et professionnel ».

* * *

En conclusion de ces quelques lignes, qui ne se veulent pas autre chose qu'un commentaire spontané, épars, incomplet, qu'on me permette de dire ce qui me manque le plus dans le rapport ESD et dans l'état actuel (pour autant que je le connaisse) des travaux du CREPS. Premièrement, et je l'ai déjà laissé entendre à propos des « structures », une réflexion entièrement neuve, complètement libérée des règles et usages actuels, sur la formation des maîtres. En second lieu, une réflexion sur les limites de l'école (et de l'action des maîtres) : peut-elle vraiment en faire autant qu'on lui demande? et, dans ce domaine, est-il judicieux d'appliquer la méthode budgétaire qui consiste à demander beaucoup pour obtenir un peu?

Et qu'on me permette encore d'insister sur la profonde identité de vues du rapport ESD et du CREPS quant à la conception du degré secondaire inférieur: degré, effectivement, deuxième cycle de l'enseignement, et non pas « école à part ». A cet égard, puis-je suggérer au lecteur du rapport ESD de s'en rapporter plutôt au chapitre « Structures » (3) qu'au paragraphe quelque peu ambigu consacré à la « mission de l'enseignement secondaire » (2.3.1.)?

C. BOURGEOIS